



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1682

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Montanay

objet : Rue centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Etude d'aménagement, acquisition foncière et démolition de bâtiments - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1682**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Montanay

objet : **Rue centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Etude d'aménagement, acquisition foncière et démolition de bâtiments - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 de l'opération d'aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public rue centrale à Montanay.

La rue centrale de Montanay est l'axe est-ouest majeur de la commune. Elle dessert les activités essentielles de la commune : commerces et logements. Cet axe, important pour la circulation générale, relie le plateau de la Dombes au Val de Saône et sert de liaison intercommunale pour l'ensemble des communes avoisinantes. La circulation représente environ 6 100 véhicules par jour en moyenne. La vitesse est élevée : 80 % des vitesses enregistrées dépassent la limite de 50 kilomètres/heure. Les transports en commun transitent également sur cet axe : le bus de la ligne 97 du Sytral effectue entre 9 et 11 rotations par jour.

De nombreux équipements publics ont un accès direct sur la rue centrale et notamment la mairie, le groupe scolaire, la maison du patrimoine, l'église, le cimetière, la maison d'accueil spécialisée et le complexe sportif.

La volonté de la commune est d'affirmer la centralité de cette voie qui doit devenir une liaison entre le centre administratif situé à l'Ouest, le centre vital (commerces, médical), les équipements sportifs et la zone d'activités situés à l'Est, en intégrant le flux routier important transitant sur la commune de Montanay. Pour répondre à ces objectifs il est nécessaire de :

- sécuriser la circulation générale en réduisant la vitesse excessive,
- prolonger une zone 30 depuis la place de la Poype jusqu'au parvis de l'église,
- sécuriser le cheminement des piétons par la création d'aménagement de trottoir,
- paysager la voie en intégrant le végétal,
- affirmer une centralité en intégrant dans l'aménagement global, la placette de l'ancienne bascule face à l'église et la place de la Poype.

Le conseil de Communauté est sollicité pour une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le complément de démolition de bâtiment et les travaux de voirie pour un montant de 910 000 € qui se décompose selon les postes suivants :

- travaux de démolition	x94 000 €
- travaux de voirie	360 000 €
- coordination sécurité	xx5 000 €

- travaux d'enrobés	206 000 €
- béton désactivé	115 000 €
- travaux de marquage	x12 000 €
- métallerie	xx 8 000 €
- assainissement pluvial	x49 000 €
- travaux de plantations	61 000 €

Le projet contribue à la mise en accessibilité du domaine public de voirie par la création de 2 places de stationnement aux personnes à mobilité réduite (PMR), un quai-bus de 21 centimètres de hauteur, 8 bandes podotactiles, 6 baissements de bordure de trottoirs sur un linéaire de 3 300 mètres de cheminements piétons. Le montant affecté à ces aménagements représente 412 000 €.

L'acquisition foncière a été réalisée en 2009 et l'étude d'aménagement est réalisée. Les travaux de démolition sont en cours et les travaux de voirie seront financés en 2010 et 2011.

Les travaux d'aménagement sont programmés fin 2010 et 2011 et sont estimés à 910 000 €, soit un ratio d'aménagement de 124,80 € le mètre carré. Ces travaux seront réalisés sur marchés à bons de commande de la direction de la voirie et de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon.

Le conseil de Communauté est saisi pour individualiser une autorisation de programme complémentaire de travaux d'un montant de 910 000 € portant l'autorisation de programme à un montant total de 1 230 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de trottoir et sécurisation de l'espace public à Montanay.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1998 individualisée le 15 juin 2009.

3° - Le montant total de l'autorisation individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 910 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € pour l'exercice 2010,

- 710 000 € pour l'exercice 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 230 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.